

## AVIS INTERNET

**Objet :** Modifications apportées au FCP Ofi Invest ESG Euro High Yield à compter du 18 décembre 2023

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur du Fonds Ofi Invest ESG Euro High Yield géré par Ofi Invest Asset Management et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous informons par la présente, qu'à compter du **18 décembre 2023**, Ofi Invest Asset Management a décidé de procéder aux modifications suivantes :

Le minimum des titres acquis en portefeuille, ou à défaut leurs émetteurs, devant relever de la catégorie High Yield (investissement spéculatif) selon la notation mise en place par la Société de gestion **est ramené à 70% contre 80% précédemment**.

Les sociétés de ces secteurs carbo intensifs qui sont, soit à risque fort, soit à risque modéré, sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds. **Toutefois, en cas d'une modification de note par l'équipe d'analyse ESG qui entraînerait le passage d'une société en catégorie « risque modéré » ou « risque fort », les titres devront être cédés sous un délai de trois mois.** Ainsi le Fonds est susceptible de détenir en portefeuille des sociétés très émettrices de Gaz à Effet de Serre, à condition qu'elles soient fortement impliquées dans la Transition Energétique et Ecologique. En effet, ces sociétés sont les mieux positionnées pour générer la plus forte amélioration.

La documentation règlementaire du Fonds actualisée en conséquence sera disponible sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com) à compter du 18 décembre 2023.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**OFI INVEST ASSET MANAGEMENT**